

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2012
(convocation du 2 juillet 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20
M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15
M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIER Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05
Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h
Mme DIEZ Martine à Mlle COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45
M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle
M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël
M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOULET Thierry à partir de 12 h 45
M. ROUYEYRE Matthieu à Mlle DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55
M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

EXCUSE :

M. ROBERT Fabien

LA SEANCE EST OUVERTE

Lancement de l'accord cadre pour l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement - Décision - Autorisation -

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La politique de l'Eau a été entérinée par délibération du conseil de communauté 2011/0952 du 16 décembre 2011, un programme d'actions ambitieux ayant été approuvé à cette occasion jusqu'à l'échéance 2030.

Compte tenu de la diversité des thématiques et de la nécessaire mobilisation d'expertise ciblée, la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite désigner un prestataire capable de réaliser un large panel de missions techniques d'assistance dans le domaine de l'assainissement.

Cette assistance pourra prendre différentes formes :

- Réalisation d'études techniques et expertises sur la base de données existantes fournies par la Communauté urbaine de Bordeaux comprenant notamment :
 - o Etat de l'art sur des technologies (radar, modélisation..),
 - o Etat de l'art sur l'impact environnemental des matériaux utilisés dans le domaine de l'assainissement,
 - o Analyse et évaluation d'outil et de méthode (définition d'une méthodologie pour l'examen de projet de voirie..),
 - o Test et paramétrage d'outils informatiques (modèle hydraulique, modèle hydrologique, SIG, outil de gestion de patrimoine des réseaux d'assainissement),
 - o Etat des lieux concernant des ouvrages d'assainissement dans les programmes d'urbanisme (marge de recul à proximité des ruisseaux, servitude d'écoulement..),
 - o Analyse d'outil et de méthode d'exploitation des réseaux d'assainissement (ordonnancement, maintenance, GMAO),
 - o Bilan énergétique sur les ouvrages d'assainissement,
 - o Synthèse sur le devenir des boues des stations d'épuration,
 - o Synthèse sur la pluviométrie et sur les méthodes de dimensionnement,

- Mission d'animation technique consistant à accompagner la Direction de l'Eau sur des projets nécessitant des compétences spécifiques comme par exemple :
 - o Organisation de journée technique,
 - o Réalisation de documents de communication technique,
 - o Réalisation de présentation technique pour des colloques sous différents formats (PowerPoint, pdf...),
 - o Revue bibliographique technique
- Elaboration de cahier des charges spécifiques pour la passation de marché de travaux ou d'études avec aide éventuelle pour l'analyse des offres, avec entre autre :
 - o Réalisation de cahiers des charges techniques (géotechnique, automatisme, métrologie, génie civil, travaux sans tranchée...),
 - o Réalisation de cahiers des charges des études hydrauliques,
 - o Réalisation de cahiers des charges pour les modèles physiques.

Deux exemples permettent d'illustrer plus finement la nature de ce besoin d'assistance technique :

- Mission d'analyse technique et réglementaire des risques liés à l'ouverture au public des bassins de rétention des eaux pluviales (Risque de montée des eaux, besoins en signalisation, prescriptions techniques sur les ouvrages d'alimentation...)

Cette mission permettra de mieux répondre aux demandes des communes et riverains qui souhaitent aujourd'hui très fréquemment que les sites équipés d'un bassin de rétention soient paysagés et ouverts au public.

- Elaboration de prescriptions techniques et de cahiers des charges type dans le domaine de la métrologie des réseaux d'assainissement Eaux usées et pluviales (débit et qualité des eaux).

Cet outil sera utilisé pour disposer de données fiables nécessaires à la bonne réalisation des schémas directeur d'assainissement eaux usées et pluviales.

Afin de garder une homogénéité dans le traitement des dossiers, mais également par souci de réactivité et de capitalisation de l'expérience acquise à chaque mission, il est proposé de recourir à un accord cadre mono-atributaire permettant de désigner un unique intervenant.

Cet accord cadre est lancé sous la forme d'un Appel d'Offre Ouvert, pour une durée d'un an renouvelable trois fois, et sans montants minimum et maximum imposés. Les missions à réaliser par le prestataire retenu feront l'objet de marchés subséquents sur la base de cahiers des charges spécifiques désignant le contexte et les besoins particuliers de

chaque étude. A titre indicatif, le montant estimatif des marchés subséquents lancés dans le cadre de cet appel d'offre sera de l'ordre de 200 000 € annuel.

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT, les documents de la consultation sont consultables par les élus communautaires à la Direction de la Commande Publique – Immeuble Le Guyenne (6^{ème} étage).

La dépense résultant du présent marché sera imputée selon les besoins a priori pour moitié :

- au Budget Principal sur la ligne budgétaire au chapitre 67 - compte 617 ou au compte 2031-"études et Recherches" – CRB TE00 – fonction 8310 - l'imputation en section d'investissement sera opérée dans le cas d'étude relative à un programme d'équipement spécifique,

- au Budget annexe assainissement sur la ligne budgétaire au chapitre 67 -au compte 617 ou au compte 2031 - "études et Recherches"- CRB TE00 - l'imputation en section d'investissement sera opérée dans le cas d'étude relative à un programme d'équipement spécifique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics notamment ses articles 33,57 à 59 et 76 ;

Vu les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT ;

Entendu le rapport de présentation :

CONSIDERANT

- qu'il convient de lancer un accord cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études techniques dans le domaine de l'assainissement ;

DECIDE :

Article 1 : Un accord cadre mono-attributaire pour l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement sera lancé dans les conditions décrites ci-dessus.

Article 2 : Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Article 5 : Monsieur le Président est autorisé à procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Article 6 : La dépense résultant du présent marché sera imputée :

- au Budget Principal chapitre 67 - compte 617 ou au compte 2031 – CRB TE00 – fonction 8310,
- au Budget Annexe assainissement chapitre 67 - au compte 617 ou au compte 2031, CRB TE00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 AOÛT 2012

PUBLIÉ LE : 7 AOÛT 2012

M. MAURICE PIERRE